



Entreprises offshore : légales ou non ?

Par **Paul Lecomte**, le **08/02/2016** à **16:25**

Bonjour à tous,

je sais que le sujet de ma question un peu délicat mais je suis intrigué. Les paradis fiscaux, l'offshore, tout ça, nous en avons tous entendu parlés (souvent en mal). Mais c'est un fait que des centaines d'entreprises font aujourd'hui des montages financiers pour être moins taxées sur leurs revenus, avec notamment des géants comme Google et Amazon (tout de même plus susceptibles d'attirer le regard des autorités).

Personnellement je me pose la question : est-ce que, en 2016, créer une société offshore est quelque chose de légal ou non ? Est-ce que ces entreprises s'expatrient de façon illégale – et dans ce cas elles doivent être sanctionnées – ou tirent-elle profit de failles dans les lois et "mécanismes fiscaux" de nos différents pays ? Et dans ce cas, c'est aux gouvernements de rectifier le tir en adaptant les lois, pas en punissant ceux qui ont été "plus malins" tout en restant dans la légalité.

Si on va sur des sites de sociétés qui proposent ce genre de prestations, il est dit noir sur blanc que l'activité n'a rien de répréhensible. J'ai trouvé par exemple cette citation *"toute personne physique ou morale résidente de la Communauté Européenne a le droit de créer une société dans le pays de son choix sans avoir besoin d'y résider fiscalement"* ici <http://www.fiduciaritrust.com/creation-societe-offshore/>

Alors qui dit vrai, qui dit faux ? Quelqu'un peut-il m'éclairer un peu sur le principe des sociétés offshore ? Car j'ai l'impression que c'est un faux débat : soit une entreprise est en règle, soit elle ne l'est pas.

Mais je sens que la réponse ne sera pas aussi simple que la question...